RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.L IMMOBILIER
Société par actions simplifiée au capital de 1.000,00 eu
Siège Social : Square Monaco, Bâtiment 1 – 13170 Les Pennes
RCS AIX EN PROVENCE – 890 246 457

[redacted]

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
DU 3 DECEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT- QUATRE
ET LE TROIS DECEMBRE, A 14 HEURES,

Monsieur [redacted] demeurant et domicilié à [redacted]

Agissant en qualité d'actionnaire unique de la Société « **A.L IMMOBILIER** », société par actions simplifiée au capital de 1.000,00 euros, dont le siège social est situé à [redacted] Square Monaco, Bâtiment 1, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville d'Aix-en-Provence sous le numéro 890 246 457.

1°) Déclare être appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Transfert de siège social,
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Pouvoirs à conférer pour les formalités.

2°) Dépose sur le bureau les documents suivants :

- le rapport du Président,
- le texte du projet des résolutions proposées.

3°) Adopte les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président décide de transférer, à compter de ce jour, le siège de la société A.L IMMOBILIER à Marseille (13012) 232, avenue de Montolivet.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique, en conséquence de la résolution qui précède, décide de modifier l'article 4 des statuts relatif au siège, ainsi qu'il suit :

Article 4 : Siege Social

Le siège social de la société est fixé à Marseille (13012) 232, avenue de Montolivet.

Le reste de l'article reste inchangé.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

****

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la société A.L IMMOBILIER
Monsieur Alexandre LLABRES

